



**Provence Promotion
Agence de développement économique
des Bouches-du-Rhône**

Consultation pour la réalisation de RDV sur la salon MWC Barcelone 2018

Date limite de réception des offres : 15 Novembre 2017

Sommaire

- 1 CONTEXTE ET BESOIN STRATEGIQUE 3
 - 1.1 PROVENANCE PROMOTION 3
 - 1.2 BESOINS 3
 - 1.3 OBJECTIFS 4
- 2 DESCRIPTION FONCTIONNELLE 4
 - 2.1 CIBLE..... 4
 - 2.2 LIVRABLES 4
 - 2.3 METHODOLOGIE 4
 - 2.4 PLANNING 4
- 3 PROCEDURE DE CONSULTATION 4
 - 3.1 REPONSE DU PRESTATAIRE 4
 - 3.2 LA COMPOSITION DU DOCUMENT..... 5
 - 3.3 MODALITES DE FACTURATION..... 5
 - 3.4 DELAIS DE PAIEMENT 5
 - 3.5 CRITERES D'ATTRIBUTION 5
 - 3.6 CONFIDENTIALITE 5
 - 3.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE 6
 - 3.8 CONDITIONS DE DENONCIATION 6
 - 3.9 DROIT APPLICABLE – LITIGES EVENTUELS 6

1 Contexte et besoin stratégique

1.1 PROVENCE PROMOTION

Provence Promotion, association loi de 1901, est l'agence de développement économique des Bouches-du-Rhône. Constituée en 1998 par le Conseil général et la CCIMP Marseille Provence, s'appuyant sur les collectivités locales, aménageurs et représentants du monde économique, elle a vocation à assurer la promotion économique du département en France et à l'étranger et à prospecter des entreprises en vue de leur implantation dans les Bouches-du-Rhône, notamment sur 6 filières (TIC, santé, industries duales, logistique, énergie, investissements touristiques), et cible principalement les marchés nord européens, les USA et le Canada.

L'Association a également pour objet :

- d'être un lieu d'étude, de concertation, d'animation et de suivi des actions favorisant le développement des implantations économiques dans le cadre des politiques d'aménagement menées par l'Etat et les Collectivités locales ;
- d'apporter son concours à toute action de promotion et de développement économique des territoires et entreprises du département des Bouches-du-Rhône menées par tous les acteurs économiques publics ou privés sur le plan régional, national, international ;
- d'aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts du Département qui contribuent à favoriser l'implantation d'entreprises.

Dans le cadre de ses missions, l'agence accompagne les porteurs de projets et les entreprises françaises ou étrangères dans leur démarche d'investissement sur le territoire.

La stratégie 2014 - 2017 de Provence Promotion fixe les 3 objectifs de l'agence :

- OBJECTIF 1: Rendre plus visible la porte d'entrée des investisseurs dans les Bouches-du-Rhône
- OBJECTIF 2: Aligner ses cibles sur la montée en gamme des Bouches-du-Rhône
- OBJECTIF 3: Influencer sur l'orientation « client » de l'offre du territoire.

Provence Promotion mène ses missions en partenariats avec les institutions du territoire, dont l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée. C'est dans le cadre du partenariat pour la réalisation d'actions communes qui la lie avec Euroméditerranée que Provence Promotion souhaite faire réaliser la mission qui fait l'objet de ce cahier des charges.

1.2 Besoins

Autour de la FrenchTech l'économie du numérique est devenu la filière la plus importante du territoire autour des domaines d'activités stratégique :

- IOT
- Smartcity
- Bigdata
- IA et santé

Le territoire de la métropole Aix Marseille est désormais attendu par les investisseurs dans une catégorie supérieure en termes d'attractivité.

1.3 Objectifs

Dans ce cadre, Provence Promotion en partenariat avec Euroméditerranée et la Métropole Aix – Marseille Provence a l'objectif de développer une campagne de prise de RDV ciblés au cours du salon MWC qui se tiendra du 26/02/2018 au 01/03/2018 à Barcelone.

L'objectif est d'obtenir 30 RDV répartis sur 3 prospecteurs sur les 4 jours de salon.

2 Description fonctionnelle

2.1 Cible

Notre cible prioritaire sont les entreprises en forte croissance et start up dans les domaines :

- IOT
- Smartcity
- Bigdata
- IA et santé

2.2 Livrables

Le prestataire devra nous proposer un plan d'action en deux phases :

1. Analyse :
 - Un Plan stratégique de prospection
 - Un fichier des entreprises à cibler prioritairement avec adresses et coordonnées des responsables/décisionnaires en charge du développement
2. RDV
Prise de 30 RDV au cours du salon MWC.

2.3 Méthodologie

Le prestataire devra nous présenter un plan méthodologique pour mener à bien cette mission.

2.4 Planning

3 mois à partir du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 1^{er} mars 2018

3 Procédure de consultation

3.1 Réponse du prestataire

La réponse doit être adressée **au plus tard le 15 novembre 2017**

Sous format numérique à l'attention de :

- Laetitia Biciacci : l.biciacci@provence-promotion.fr

Et sous format papier à :

Provence Promotion
Les Docks - Atrium 10.5
10, Place de la Joliette
BP 45607
13567 Marseille Cedex 02
Tel : 04.96.11.60.13

3.2 La composition du document

La réponse devra comporter :

- Une note de synthèse, présentant le prestataire, ses références, son expérience dans le domaine visé par l'étude et sa compréhension de notre problématique ; la méthodologie de prises de rendez-vous et l'organisation de ces rendez-vous
- La présentation de l'équipe qui sera dédiée à la mission ;
- Le devis détaillé (HT et TTC) qui décrira les montants alloués aux différents phases de la mission ;
- Le planning de la réalisation.

3.3 Modalités de facturation

Le prestataire devra expliquer les modalités de facturation et la durée de validité de l'offre.

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

Provence Promotion
Les Docks - Atrium 10.5
10, Place de la Joliette
BP 45607
13567 Marseille Cedex 02

3.4 Délais de paiement

30 jours fin de mois par virement bancaire.

3.5 Critères d'attribution

Les propositions seront analysées sur les bases suivantes :

- Prix et cohérence dans la décomposition du prix global forfaitaire : 40%
- Valeur qualitative : 60%

Ces critères qualitatifs porteront sur :

- Capacité à comprendre notre problématique
- Expérience dans ce type de mission
- Compétence technique
- Connaissance du développement économique
- Qualité de la note de synthèse
- Références

3.6 Confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que Provence Promotion, Euroméditerranée et la Métropole Aix Marseille Provence les documents qui pourraient leur être confiés dans l'exécution de sa mission.

3.7 Propriété intellectuelle

Les données seront la propriété de Provence Promotion, Euroméditerranée et de la Métropole Aix Marseille Provence qui disposeront en toute exclusivité du droit de modification et de diffusion sous quelque media qu'il soit.

Le prestataire s'engage à ne pas réutiliser les données produites sans une autorisation expresse et écrite de Provence Promotion, Euroméditerranée et de la Métropole Aix Marseille Provence

3.8 Conditions de dénonciation

Le non-respect des conditions prévues ci-dessus, entre autres toute modification de l'équipe dédiée à l'étude qui n'aurait pas été approuvée par Provence Promotion, constituera une clause de rupture.

3.9 Droit applicable – Litiges éventuels

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents de Marseille.